

**LIVE AND DIE FOR THE CONSTITUTION.
CLAUDE-FRANÇOIS CUGNET DE MONTARLOT,
CHILD OF THE FRENCH REVOLUTION AND
«MÁRTIRIO DE LA LIBERTAD»**

Laurent Nagy

Docteur en Histoire, Education nationale

SUMARIO: I.- UNE ÉDUCATION EN RÉVOLUTION. II.- L'EXALTATION DE LA LOI. III.- LA GRANDE FAMILLE. IV.- FRATERNITÉ ET MŒURS EVANGELIQUES.

Résumé : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* », l'article 1^{er} de la *Déclaration des Droits de l'Homme* jette les bases d'une nouvelle société en France. Pour ancrer dans le temps cette espérance commune, la jeunesse est très vite soumise à une intense éducation citoyenne. Ainsi, pendant dix ans (1789-1799), les enfants et les adolescents de France se construisent sur cet idéal.

À Gray (Haute-Saône), au sortir de l'enfance, Claude-François Cugnet (1778-1824) apprend et assimile ces principes d'égalité et de liberté avec une telle force qu'il ne cessera jamais de les célébrer et de les défendre en France comme en Espagne durant le Trienio liberal (1821-1824).

L'étude des années d'apprentissage de Claude-François Cugnet, fils d'un meunier comtois, vise à comprendre comment l'acquisition d'un recueil de principes théoriques se transforme chez lui en une cause susceptible d'animer chaque instant de sa vie. Par ses mots, ses pratiques et ses espérances politiques sans cesse répétés, Claude-François Cugnet, en bon élève de ses premiers éducateurs, nous éclaire modestement sur l'impact, la permanence et l'adaptation de l'idéal révolutionnaire bien après la Révolution et bien au-delà des frontières nationales puisqu'il meurt fusillé après l'échec de l'expédition libérale des *Coloraos* à Almería (septembre 1824).

Abstract: «Men are born and remain free and equal before the law», Article 1 of the Declaration of Human Rights lays the foundations for a new society in France. To anchor this common hope in time, young people are very quickly subjected to an intense civic education. Thus, for ten years (1789-1799), the children and adolescents of France built themselves on this ideal.

In Gray (Haute-Saône), at the end of childhood, Claude-François Cugnet (1778-1824) learned and assimilated these principles of equality and freedom with such force that he never ceased to celebrate and defend them, in France as in Spain during the Trienio liberal (1821-1824).

The study of the years of apprenticeship of Claude-François Cugnet, son of a miller from Comtois, aims to understand how the acquisition of a collection of theoretical principles is transformed in him, into a cause likely to animate every moment of his life. By his words, practices and political hopes constantly repeated, Claude-François Cugnet, a good student of his first educators, enlightens us modestly on the impact, permanence and adaptation of the revolutionary ideal well after the Revolution and well beyond national borders since he died shot after the failure of the liberal expedition of the *Coloraos* on Almería (September 1824).

Mots-clés: Éducation. Société patriotique. Société populaire. Constitution. Restauration. Martires de la libertad. Trienio liberal. Coloraos.

Key Words: Éducation. Société patriotique. Société populaire. Constitution. Restauration. Martires de la libertad. Liberal triennium. Coloraos

I. UNE ÉDUCATION EN RÉVOLUTION

En février 1822, Claude-François Cugnet partage sa profession de foi avec les députés des Cortès oeuvrant pour la plupart à de la Constitution en Espagne : « Je termine, Messieurs, en vous faisant ma confession ; à la face du Ciel et de la terre (que les despotes veuillent bien me le pardonner). Je m'accuse de détester souverainement la tyrannie et d'aimer la liberté des peuples. S'il est un crime de désirer l'indépendance de sa patrie dont on a violé la Loi Fondamentale, je m'accuse, dis-je, d'être le plus grand des criminels ; car je ne puis souffrir les mesures arbitraires. Constitution, Liberté ou La mort ! Voilà ma devise »¹. Réminiscences de ses premiers apprentissages (1789-1799), Cugnet fait résonner l'écho de la Révolution française dans la Péninsule. Si pour certains de ses compatriotes, cette rhétorique énergique a été depuis longtemps reléguée à un souvenir plus ou moins heureux, pour lui, elle est toujours d'actualité.

En 1789, la réformation de l'éducation en France aux premiers jours de sa régénération² est une question majeure pour les législateurs des différentes assemblées. La nécessité de remodeler les plus âgés aux nouveaux principes et de forger les plus jeunes en « hommes libres » entraîne très rapidement des initiatives locales, bientôt contrôlées tant bien que mal par les autorités nationales. La ville de Gray, chef-lieu du district de la Haute-Saône (Franche-Comté), dont les archives ont déjà

¹ Archivo del Congreso de los Diputados [ACD], Madrid, Legajo 40, num 41, À Messieurs les Cortès de l'héroïque Espagne, le 20 février 1822.

² Dominique JULIA, « *L'institution du citoyen. Instruction publique et éducation nationale dans les projets de la période révolutionnaire (1789-1795)* », en Marie-Françoise LÉVY (édit), *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Plon, Paris, 1989, pp. 123-170.

été largement étudiées³, offre un aperçu des actions entreprises à l'intérieur même de cette communauté comtoise pour faire émerger « l'homme nouveau ». Parmi, les jeunes Graylois frappés de face par ce présent en décomposition/recomposition se trouve Claude-François Cugnet (1778-1824) dont l'itinéraire politique ultérieur, notamment son expérience auprès des constitutionnels espagnols (1821-1824), est profondément marqué par sa première éducation civique et religieuse.

Cet article ne vise pas à revenir sur le cheminement politique particulier de Claude-François Cugnet qui a déjà été l'objet d'une étude récente⁴, ni même à analyser les débats sur les espérances et les actions des législateurs pour imposer un nouveau système de valeurs⁵, ni même, enfin, à réfléchir sur l'enfant et la Révolution, il a pour seul objectif de saisir les conséquences *a posteriori* de l'effet de ce temps expérimental de fabrication de la citoyenneté sur un jeune adolescent appartenant à un milieu rural et populaire⁶. Car durant cette décennie, Claude-François Cugnet à Gray acquiert une identité et une culture constitutionnelle si intense que sa rhétorique, comme ses modalités de pratiques du politique, tout au long de sa vie, ne seront que des répétitions d'images, de rites et de mots appris durant sa jeunesse.

Nous reviendrons ainsi dans cet article sur la manière dont les espérances de régénération sont, chez Cugnet, devenues constitutives de son identité, en mettant en avant notamment la concordance existante entre le lexique en usage au temps de sa formation et celui dont il use, trente ans plus tard, devant les constitutionnels d'Espagne. Ainsi, sa volonté du règne de la Loi, sa vision évangélique de la fraternité ou encore sa croyance en une seule grande famille avide de liberté sont pour lui des conceptions infrangibles au point de les répéter et de les défendre jusqu'à la fin de sa vie.

Claude-François Cugnet, durant son adolescence, en participant aux cérémonies civiques et aux manifestations de la voix (chants, ser-

³ Aux études récentes de madame Danièle PINGUÉ, « *Une société politique du Nord-Est : le club jacobin de Gray* », en Serge Bianchi (édit.), *Les sociétés populaires à travers leurs procès-verbaux*. Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2018, pp. 118-134 DOI : (<https://doi.org/10.4000/books.cths.4008>) ; s'ajoute le précieux travail de Jean GIRARDOT, *Le Département de la Haute-Saône pendant la Révolution*, Société d'agriculture, des lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, 1972, 3 volumes ou enfin la monographie ancienne de l'abbé GATIN et de l'abbé BESSON, *Histoire de la ville de Gray et de ses monuments*, Éditeur Breitenstein-Ramey, Besançon, 1851.

⁴ Laurent NAGY, « *Un conspirateur républicain-démocrate sous la Restauration : C.-F. Cugnet de Montarlot. Origine de l'élaboration d'une culture révolutionnaire* », dans les *Annales Historiques de la Révolution Française*, 370, 2012, pp. 131-156. (<https://doi.org/10.4000/ahrf.12516>)

⁵ René GREVET, *L'avènement de l'école contemporaine en France : (1789-1835)*, Nouvelle édition, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 2001, pp. 15-57.

⁶ Cugnet a onze ans en juillet 1789, quatorze à la chute de la monarchie (été 1792). Sa perception personnelle se développe au moment même où les événements politiques et militaires sont d'une intensité sans mesure.

ments...), en vivant pleinement ce temps en transformation bénéficie d'une éducation particulière. Nous verrons que pour ce « protagoniste mineur »⁷ les événements survenus dans sa ville comtoise ne sont jamais interprétés comme des bouleversements majeurs, mais seulement comme un présent en mutation. Certes, il perçoit la rupture avec l'Ancien Régime, mais elle s'inscrit pour lui dans une douce continuité puisque ce sont ses premiers maîtres, ceux de sa communauté traditionnelle qui le guident et le forment en homme libre.

La question se pose aussi de savoir si l'engagement politique absolu de Cugnet sous la Restauration provient de son extrême sensibilité aux principes de son enfance ou de la germination de l'idéal républicain voulu par ses premiers éducateurs? Il convient donc d'entrevoir ici, les mécanismes et les influences de la construction matricielle de cet homme, de sa (r) évolution intime et intérieure, pour en dégager les principes qui nourrissent ses espérances⁸ jusqu'au derniers instants de sa vie aux confins méridionales de la Péninsule.

Comment retracer les premiers temps d'un enfant, fils d'un meunier de Battrans, village de trois cents âmes du bailliage d'Amont, aux portes de la Bourgogne? Les travaux d'Alain Corbin ont démontré que pour cerner les années de l'enfance d'un anonyme, une enquête sur sa communauté s'avère être une fenêtre entrebâillée pour l'historien⁹. Pour le cas de Claude-François Cugnet, tout en « déployant tout son arsenal heuristique pour valoriser toutes sortes de sources indirectes », on peut s'appuyer sur ses multiples écrits qui, sans jamais être autobiographiques, livrent des informations sur sa vie à Gray. Enfin, les archives locales sont d'une grande richesse pour la période révolutionnaire¹⁰.

Claude-François Cugnet appartient à une famille depuis longtemps implantée dans le bailliage d'Amont, dont le chef-lieu est Gray, ville de cinq mille habitants en 1789. Alors que les Cugnet sont pour l'essentiel des laboureurs, Jean-François (le père) abandonne le travail de la

⁷ Haïm BURSTIN « *La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le "protagoniste" révolutionnaire* », Revue d'histoire moderne & contemporaine, vol. 57-1, no. 1, 2010, pp. 7-24. (<https://doi.org/10.3917/rhmc.571.0007>)

⁸ Deux lots de papiers personnels sont conservés aux Archives nationales (AN), sous la même côte F⁷6664a. Il convient dès à présent de les distinguer. La première liasse (Mns1) est composée de papiers manuscrits de la main même de Cugnet. Lors de son retour clandestin en France, au printemps 1822, poursuivi de près par la gendarmerie, il cache ses papiers près de Muret (Haute-Garonne) dans l'espoir de les reprendre peu après. L'autre liasse (Mns2) a été retrouvée peu avant son exécution à *Almería* (Andalousie). Rédigés en Français, ces documents ont été traduits en castillan (Archivo General del Ministerio de Justicia, [AGMJ] Leg 7972/7973), puis des copies en Français ont été faites « à la lettre » pour le gouvernement du comte de Villèle.

⁹ Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Flammarion, Paris, 1998.

¹⁰ Notamment aux Archives départementales de la Haute-Saône [ADHS], les registres des procès-verbaux de la Société populaire de Gray, 261 L1-L2.

terre pour devenir meunier à Battrans, village à proximité de Gray. Ce choix répond sans doute à une stratégie d'ambition, même si comme bon nombre de petits meuniers, il ne doit pas « obtenir un revenu suffisant pour vivre »¹¹ et se range parmi les « gens de modeste condition »¹².

Jean-François Cugnet est à la tête d'une famille de huit enfants, dont l'aîné, et le seul garçon, est Claude-François¹³. Le père enseigne à son fils les premiers rudiments de son métier¹⁴. Le recteur d'école et le curé du village complètent « cette éducation traditionnelle en milieu rural à la fin de l'Ancien Régime, qui au regard des signatures sur les registres paroissiaux, favorise grandement les garçons. En 1789, Claude-François, à onze ans, sait lire, écrire, compter¹⁵ et jusqu'à son départ aux frontières comme « citoyen-défenseur » en l'an VII, il ne quitte pas sa communauté grayloise.

Jean-François Cugnet, le père, en relation constante avec les bourgeois de la ville, s'occupant principalement du négoce des grains et des farines, se tient informé des événements politiques frappant le royaume. Le meunier s'attache très vite à l'élan de réformes, car, malgré ses travaux pénibles, sa faible instruction et sa nombreuse famille, il devient membre de la Société populaire de la ville (juin 1791) et y reste jusqu'à sa fermeture, le 20 nivôse an III (9 janvier 1795)¹⁶. S'il n'est pas le plus visible du club graylois, Jean-François en est l'un des plus fermes éléments.

Cette microsociété, cette Société populaire, formée des « bons citoyens » de Gray est l'ultime stade du ruissellement de nouvelles et de rumeurs, d'encouragements et d'admonestations provenant de la société mère de Paris, des autres clubs patriotiques de province et de ses représentants élus. Occupant la pensée de son père pendant toute son adolescence, Claude-François a vu très jeune l'avenir de la « chose commune » envahir son quotidien. En contact permanent avec le meunier à la très fine culture politique, son garçon, en l'écoutant parler, s'alarme et s'enthousiasme avec lui au gré des événements révolutionnaires. Sa première éducation politique est émotionnelle.

¹¹ Le Moulin-le-Comte a deux tournants et produit un quintal de belle farine à l'heure, mais seulement s'il y a « abondance d'eau ». ADHS, 176L1, Statistiques.

¹² Claude GINDIN, « Les moulins de la République », dans les *Annales historiques de la Révolution française*, n° 290, 1992, pp. 589-595.

¹³ Claude-François Cugnet est né le 3 juillet 1778, à Montarlot (Haute-Saône).

¹⁴ Dans son acte de mariage du 18 pluviôse an XI (7 février 1803) Claude-François Cugnet se déclare « meunier ».

¹⁵ Selon lui « A la edad de doce anos, me era conocida la ciencia de las matematicas ; a los quince habia hecho mi carrera sin auxilio de profesor alguno » extrait du *Diario constitucional de la ciudad de Zaragoza*, n°64, martes de 5 de Marzo de 1822.

¹⁶ La Société populaire de Gray change de dénomination au rythme des bouleversements politiques : Société des Amis de la Constitution (17 avril 1791-6 décembre 1792), Société des Amis de la liberté, de l'Égalité et de République (6 décembre 1792-25 août 1793), Société républicaine, montagnarde ou antifédéraliste, (25 août 1793-22 brumaire an II), et enfin Société montagnarde et révolutionnaire.

Cette affiliation paternelle à la Société populaire atteste aussi la brutale intrusion du présent politique dans l'espace familial, si profondément modelé par la tradition. Sans rupture ni même se détacher de l'influence de son père et du curé Bonnet, guide spirituel de sa communauté¹⁷, tous deux soucieux de participer et de vivre dans ce monde de réformes, Claude-François Cugnet commence un autre apprentissage¹⁸ civique. Ainsi, en 1789, son écoumène s'ouvre largement, son village cède sa place à la ville (où se déroulent les célébrations civiques), le destin de la communauté locale à celui du royaume, les habitudes acquises à l'espérance d'une nouvelle voie. Sans aucun doute, Jean-François Cugnet, sociétaire et citoyen, rêvant de régénération, veille à ce que son fils s'attache fortement aux nouvelles valeurs.

Ainsi, sous le regard de ses maîtres, pendant près de dix ans (1789-1799), le jeune garçon superpose à sa culture initiale, des rites, un vocabulaire et des pratiques collectives du présent. Ni « régénéré » ni « homme nouveau », le fils du meunier de Battrans ne fait que poursuivre sa formation en apprenant à être citoyen. Il est maintenant nécessaire de revenir sur quelques principes qui vont le forger pour toujours.

II. L'EXALTATION DE LA LOI

La question se pose à savoir si Claude-François Cugnet (11 ans en 1789) appartient au monde de l'enfance ou s'il a déjà abandonné ? Doit-il être considéré comme l'un de ces « enfants n'ayant pu avoir, par leur jeune âge, de contact avec les “vices du despotisme”¹⁹ ou est-il déjà contaminé par les préjugés découlant de ses premiers apprentissages sous l'Ancien Régime²⁰ ? Si un peu plus tard dans les fêtes révolutionnaires, les distinctions de l'enfance se matérialisent par une occupation de l'espace durant les cérémonies, soulignant ainsi « la discontinuité d'existence »²¹, en 1789, les bornes restent floues pour les déterminer.

¹⁷ Le curé Bonnet, de Battrans est l'un des premiers membres de la Société des Amis de la Constitution.

¹⁸ Le jeune Cugnet a-t-il intégré le collège des Jésuites de Gray ou a-t-il commencé à travailler aux côtés de son père au moulin-le-Comte ? Une fois encore le doute subsiste, même si une scolarisation est plus que probable. Son instruction est rudimentaire, mais solide. Elle lui permet d'ailleurs quelques années plus tard d'obtenir des postes subalternes nécessitant des capacités d'écriture et des connaissances en mathématiques (sous-officier, fonctionnaires militaire).

¹⁹ Raymonde MONNIER, « *L'école du citoyen* », dans Marie-Françoise LEVY (édit), *L'enfant, la famille et la Révolution française*, pp. 193-206.

²⁰ Michel Lepelletier dans son *Plan d'éducation nationale* (1793) affirme la scolarité obligatoire pour les garçons jusqu'à 12 ans, Léonard Bourdon obtiendra son extension jusqu'à 14 ans.

²¹ Mona OZOUF, « *Symboles et fonction des âges dans les fêtes de l'époque révolutionnaire* », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 202, 1970, pp. 569-593.

Cugnet appartient à une génération bien particulière, celle de ces jeunes gens âgés d'une dizaine d'années à un moment de destruction et d'édification. Une génération que l'on pourrait qualifier d'*interstice*, car étroitement encadrée entre celle de leurs aînés qui vont bientôt partir combattre pour ou contre la révolution, et qui ont bénéficié d'une éducation traditionnelle, et celle de leurs cadets qui, après un premier apprentissage républicain, grandiront sous le Consulat et l'Empire, et n'auront plus qu'à obéir à la seule voix d'un maître.

Une génération vite formée, avec ferveur, aux nouveaux principes. Si selon Mona Ozouf, l'enfant investit progressivement l'espace public durant la Révolution, la Fête de la Fédération, du 14 juillet 1790 dans la ville comtoise est l'occasion offrir au jeune Cugat, bien avant d'autres municipalités, un attribut majeur de la citoyenneté. Les « écoliers »²² de Gray, aux côtés de tous les membres de la communauté, s'engagent publiquement par un serment solennel à la fin de la cérémonie. Devant un obélisque élevé pour la célébration et surmonté des mots : Le Roi et la Loi, ils entendent le maire prononcer le serment, à savoir de :

... rester à jamais fidèle à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi; de protéger, conformément aux lois, la sûreté a des personnes et des propriétés (...); de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité²³.

En compagnie de leurs professeurs, de leurs camarades et de leur famille, les jeunes Graylois jurent fidélité au « Roi et à la Loi ».

Avant même de connaître le sens de ces valeurs (la loi, la nation, la sûreté, la fraternité...), ces enfants s'aperçoivent de l'importance que leur concèdent leurs aînés et leurs maîtres.

Ce logos de régénération et d'édification occupe pendant une décennie tout l'espace public graylois. Sans relâche, par ses yeux, ses oreilles et sa voix, le jeune Cugnet (comme ses camarades) se modèle et est modelé en citoyen. Il est façonné en « croyant », ne vivant son idéal que dans l'émotion (chant, cris, cérémonies collectives...) et par l'acquisition d'un « vocabulaire dévotionnel »²⁴.

Claude-François Cugnet intègre très jeune que le principe constitutionnel, sous la forme la forme de lois, est l'unique moyen pour réussir la transition entre l'homme ancien, entaché de ses privilèges, et le frère. La loi borne la puissance du fort, protège le faible, et impose l'égalité à

²² Abbé GATIN et abbé BESSON, *Histoire de la ville de Gray*, pp. 286-287.

²³ *Ibidem*, *op. cit.*, p. 288.

²⁴ Côme SIMIEN, « À propos de l'«utopie» pédagogique de la Révolution française », *Siècles*, 49, 2020. (<https://doi.org/10.4000/siecles.7281>)

tous. Mais, Cugnet comprend aussi qu'elle peut être moralement injuste. Certains « bons citoyens », comme le curé Bonnet de Battrans, quittent vite l'assemblée pour montrer leur désaccord à l'égard des nouvelles lois. Les administrateurs graylois, comme les membres de la Société populaire, quant à eux, tout en se soumettant aux décisions des différents gouvernements les appliquent avec modération, limitant notamment les persécutions contre les familles d'Émigrés et les prêtres non-jureurs.

Pour l'adolescent, la loi est vivante. À la Société populaire, où Claude-François peut dès le mois de février 1792, depuis les tribunes, assister aux séances. On y écoute régulièrement le compte-rendu des débats à la Convention envoyé par leur représentant, Claude-François Balivet, puis on y prend connaissance des dernières lois votées à Paris.

Cette exaltation de la loi est encore partagée chaque décadi par la communauté. Ce jour, la famille Cugnet, comme beaucoup d'autres, après une procession républicaine dans la ville, entre au temple de la Raison, dont deux panneaux sur lesquels se trouve la *Déclaration des droits de l'Homme* surmontent le portail. Une fois dans l'ancienne basilique, les habitants chantent *La Marseillaise*, puis écoutent religieusement la lecture des lois. La liturgie civique se termine par un discours patriotique de circonstance. Spectateur et acteur, l'adolescent considère le respect des lois [comme le seul comme le seul moyen d'aboutir au bonheur commun.

Ansi, seul le respect de la loi pacifie les esprits. Dès lors, les individus dénués d'ambition de domination deviennent sensibles à une spiritualité fraternelle. L'homme nouveau advient. Plus tard, cette œuvre d'édification par la loi est toujours vivante en lui. Il la célèbre dans le journal dont il est l'éditeur responsable (1818) en écrivant qu'il « n'est pas un Français, contemporain de la révolution, qui ne conserve le souvenir des travaux de l'assemblée nationale, des discours mémorables qui s'y prononcèrent, et des orateurs célèbres qui changèrent les destinées de la France. Celui, qui, témoin de ces grands événements, les aurait oubliés, ne serait, ni citoyen, ni français »²⁵.

Si Claude-François Cugnet traverse l'Empire en voilant ses premiers principes pour satisfaire son ambition et se soumettre au patriotisme martial, la Charte octroyée par Louis XVIII (avril 1814) réactive son espérance d'un système respectueux des lois. Seulement, la volonté d'appliquer la Charte ne se réalise qu'à partir de l'automne 1817. En effet, le retour de Napoléon (mars 1815), puis la réaction royaliste des mois qui suivront (terreur blanche et légale) empêchent toute forme de légalité dépassionnée. Claude-François Cugnet de Montarlot est lui-même au cœur d'intrigues subversives qui l'entraînent longtemps en prison²⁶.

²⁵ *Nouvel Homme gris*, 4^e Livraison, tome premier (1818).

²⁶ Laurent NAGY, *D'une Terre à l'autre*, Vendémiaire, Paris, 2012, pp. 61-94.

Après son acquittement (juillet 1817), se considérant comme « l'une des Victimes du pouvoir discrétionnaire, résultant de la Loi du 9 Novembre 1815 »²⁷, il entre dans les bureaux de différents journaux d'opinion. Son but est d'abroger les lois d'exception votées par la Chambre *introuvable*, (été 1815-été 1816), car, leur existence « le pacte entre le monarque et les citoyens »²⁸. Ce même pacte qu'il avait sans doute scellé par son serment lors de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790.

L'ambition nouvelle de Cugnet *de Montarlot*²⁹ que son éducation fragmentée et sa modeste origine sociale auraient dû pousser à l'anonymat l'entraîne à pallier ses lacunes. Autodidacte, il profite beaucoup du contact de ses camarades de combat (des journalistes, notamment) pour essayer d'adapter son exaltation et son langage aux pratiques constitutionnelles. Son opinion fortement influencée par son passé demeure profondément marginale dans sa communauté. Alors que la légitimité au trône de France est l'objet de débats, dans l'ombre, Claude-François se tient éloigné de ces querelles de factions. Pour lui, l'exécutif à la tête de la France compte peu, l'essentiel, c'est qu'il soit subordonné aux lois. Il affirme même que s'il est « idolâtre »³⁰ de la liberté, ce n'est jamais « au préjudice du trône, parce qu'il faut un chef dans tout gouvernement »³¹.

Durant les premières années de la Restauration, Cugnet de Montarlot use de ses premiers apprentissages à Gray dans sa lutte pour l'établissement de la Charte. Sa vie totalement dédiée à la politique surprend ses ennemis, mais surtout sa propre communauté. Incapable de s'ajuster aux pratiques parlementaires qui s'instaurent progressivement³², où l'on débat sur le sens des principes et sur leur adaptabilité à la monarchie des Bourbons, Cugnet garde une approche émotionnelle du politique.

²⁷ Claude-François CUGNET DE MONTARLOT, *Opinion et protestation de Cugnet de Montarlot (ex-commissaire des Guerres), l'une des Victimes du pouvoir discrétionnaire, résultant de la Loi du 9 Novembre 1815, CONTRE les propositions qui tendent à porter atteinte à la Loi des Élections, à la Liberté individuelle et à la Liberté de la presse. Adressées à M. le Président de la Chambre des Députés, le 19 février 1820, Paris, le 4 mars 1820. Imprimerie Renaudière.*

²⁸ Claude-François CUGNET DE MONTARLOT, *L'Homme Gris, Almanach français. Orné d'une victoire par jour. Dédié aux amis de la liberté de la presse, au commerce et aux braves défenseurs de la patrie, pour l'année bissextile 1820, par Cugnet de Montarlot (ex-commissaire des guerres), Paris, Poulet impr.-Libraire, Avertissement, op. cit., p. IV.*

²⁹ À partir de 1812, de son propre chef, il ajoute le nom de son village natal à son patronyme.

³⁰ AN, F⁷ 6664a, Mns.1, Mémoire pour servir de bases aux moyens de défense à M. Claude-François Cugnet de Montarlot (ex-commissaire des guerres du grand Quartier-Général des Armées Françaises) dans le procès intenté contre lui par l'autorité du gouvernement espagnol qui l'accuse d'avoir voulu renverser le système actuel du gouvernement français. Décembre 1821.

³¹ *Ibidem*

³² Francis DÉMIER, *La France de la Restauration, 1814-1830. L'impossible retour du passé*, Gallimard « Folio », Paris, 2012, ch. 3-4.

Quand, après l'assassinat du duc de Berry (12-13 février 1820), le ministère du duc de Richelieu propose une série de lois remettant en cause les dernières conquêtes législatives, Cugnet de Montarlot publie peu après une pétition pour « protester contre toute atteinte portée à la Charte constitutionnelle, à la liberté individuelle, et à la liberté de la presse »³³ et dans laquelle il va jusqu'à prophétiser que « cette belle France [...] s'opposera à l'exécution des lois arbitraires que l'on voudrait lui dicter »³⁴.

Sa prise de position publique en fait un ennemi déclaré du nouveau gouvernement. Emprisonné quelques semaines après « comme prévenu d'avoir pris une part active aux projets contre l'ordre public »³⁵, il passe plusieurs mois en prison. Il est finalement relâché début janvier 1821.

La « belle France » maintenant placée sous des « lois arbitraires »³⁶ demeure pourtant soumise et silencieuse. Voyant son combat impossible de l'intérieur, Cugnet de Montarlot décide de se réfugier en Espagne où un système constitutionnel s'est imposé par la force au printemps 1820. N'oubliant pas ses compatriotes, peu après son installation en Aragon, il rédige une proclamation « Au nom de la souveraineté du peuple »³⁷. Il leur rappelle que le droit même exige un sursaut, car « ces personnages [les contre-révolutionnaires] vous dictent aujourd'hui des Lois arbitraires, après vous avoir obligé par serment de rester fidèles à la charte constitutionnelle [...] Français ! L'heure de l'indépendance a sonné... Levez-vous qu'un seul cri vous rallie pour la Liberté, la Constitution, et la Patrie... »³⁸. La linéarité de ses convictions l'entraîne à souhaiter explicitement, non pas le retour d'un homme, mais la restauration de la Constitution de 1791.

Bientôt emprisonné par les autorités de Saragosse pour « républicanisme »³⁹, Cugnet a conscience que le règne de la loi et de la constitution en France constitution, en France, comme dans la Péninsule, est à son terme. Après avoir vu s'évaporer l'essence même de la Charte dans son pays, il assiste à l'anéantissement des constitutionnels espagnols puis à la restauration de Ferdinand VII (été 1823) dans toute son autorité.

Malgré toutes ces déconvenues et plusieurs emprisonnements par ses propres frères *liberales*⁴⁰, Cugnet demeure convaincu que la Consti-

³³ Claude-François CUGNET DE MONTARLOT, *Opinion et protestation de Cugnet de Montarlot...*

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ *Moniteur Universel*, dimanche 30 juin 1820.

³⁶ Claude-François CUGNET DE MONTARLOT, *Opinion et protestation de Cugnet de Montarlot...*

³⁷ AN, F⁷ 6649, Proclamation « *Au nom de la Souveraineté du peuple — Honneur, Liberté, Patrie —* »

³⁸ *Ibidem*

³⁹ AN, F⁷ 6664a, Mns1, Mémoire pour servir de bases...

⁴⁰ Cugnet est mis en prison à Saragosse, de la fin août 1821 à la fin janvier 1822 ; à Barcelone d'octobre à novembre 1822.

tution (et le règne des lois) renaîtra bientôt. Cette assurance s'appuie sur sa croyance inaltérable dans les bienfaits d'un système codifié par les lois, mais aussi par la certitude que les peuples ne forment qu'une grande famille, liée par leur aspiration à la liberté et au droit. L'exemplarité de son père, membre fidèle de la Société populaire, lui a démontré que la fermeté d'un cercle restreint est essentielle pour guider et entretenir l'idéal auprès de la grande famille.

III. LA GRANDE FAMILLE

L'un des derniers écrits de Claude-François Cugnet est le brouillon d'un discours datant sans doute de la fin 1823. Si le mouvement constitutionnel s'est alors éteint dans la Péninsule depuis plusieurs mois, les irréductibles songent toujours à restaurer le Code gaditan en effectuant un pronunciamiento. Le Français annonce à ses frères du secret de *Malaga* :

Messieurs, nous sommes les victimes de la tyrannie, et nous vivons dans la mollesse et les larmes !.. Est-ce à nous de verser des pleurs ?.. Cette tyrannie n'est-elle pas le plus beau trophée de notre gloire ? N'avons-nous pas des admirateurs dans notre patrie ? Penseriez-vous que les peuples n'ont pas les yeux fixés sur les exilés, et que leurs vœux n'ont rien de sympathique avec nous ? Ah ! lisons bien dans les pressentiments, et nous sentirons que ces peuples attendent quelque chose de sublime de nos œuvres [...]

La France républicanisée a éprouvé les mêmes effets, mais elle s'est soutenue contre toutes les tentatives ; n'a-t-elle pas eu à combattre contre toutes les puissances coalisées ? Elle s'est soutenue parce qu'elle n'a ni ralenti ni borné ses mesures : nouvelles choses, nouvelles dispositions et nouveaux sacrifices. Il n'est personne d'entre nous qui n'aye une idée de l'histoire de la révolution française⁴¹.

Durant toute une décennie (1789-1799), le jeune Cugnet est spectateur/acteur de la théâtralité patriotique qui se déroule à Gray. Ces moments fraternels développent sa croyance dans une communion d'espérance. Comme le rappelle C.-M Bosséno, sa présence à ces fêtes, comme celle de ses camarades, a surtout le dessein de favoriser le « passage de l'enfant de la sphère familiale, privée, à la Nation ; le don, par la famille, de l'enfant à la patrie »⁴². Le corps civique prime dorénavant sur la communauté familiale. Cependant, dans le cas de Claude-François, les deux

⁴¹ AN, F⁷ 6664 a, Mns2, sans date [été 1823].

⁴² Christian-Marc BOSSÉNO, « *L'enfant et la jeunesse dans les fêtes révolutionnaires* », dans Marie-Françoise (édit), *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Plon, Paris, 1989, 127-139.

cercles n'en forment qu'un, son père étant, dès les premiers instants, l'un de ces hommes attentifs aux changements et soucieux de les partager dans sa communauté traditionnelle.

Jean-François Cugnet prête serment d'honneur à la Société des Amis de la Constitution de Gray, le 5 juin 1791. Dès lors, il fait partie d'un cercle restreint, élitiste dans sa sélection « morale », ayant des objectifs précis et ambitieux. animateurs et défenseurs dans leur district des réformes exigées à Paris⁴³, comme dans toutes les provinces de France, les sociétaires comtois s'assignent aussi pour mission principale d'associer leurs compatriotes à l'édification du nouvel ordre. Ainsi le règlement stipule qu'« ils travailleront de tout leur pouvoir à l'établissement et à l'affermissement de la Constitution »⁴⁴ ou encore qu'ils « s'attacheront particulièrement à en propager les principes et les maximes »⁴⁵. À partir de février 1792, pédagogie et prosélytisme deviennent des ambitions majeures pour tous les sociétaires de Gray. Le nouveau président du Club insiste encore :

Essayons, Messieurs, essayons au contraire d'attirer le public à nos séances, que l'artisan qui souffre de la Révolution vienne y puiser des consolations, et l'espoir d'un avenir meilleur, et d'un bien-être prochain : que le patriote chancelant vienne y entendre des discours propres à ranimer son zèle ; que le citoyen pusillanime qui s'alarme des préparatifs des tyrans vienne y déposer son effroi, et former son cœur aux sentiments énergiques, à l'intrépidité qui bientôt peut-être sera nécessaire aux Français ; que le patriote ignorant qui confond la liberté avec la licence vienne apprendre que le premier devoir de l'homme libre, et de se soumettre à la loi et d'en respecter l'empire, que nos ennemis mêmes y viennent, qu'ils trouvent le spectacle imposant d'une nombreuse assemblée d'hommes libres, unis entre eux par les liens de la fraternité, par une horreur pour la servitude, et par un serment qui ne sera point vain, celui de vivre libres ou mourir⁴⁶.

Ce cercle de patriotes n'a pas vocation d'œuvrer dans l'ombre. Bien au contraire, il se considère comme une source fraternelle où la communauté grayloise peut puiser une nouvelle énergie pour avancer vers la liberté. Loin d'être une initiative locale, le conventionnel Gabriel Bouquier rappelle dans son *Rapport et projet de décret formant un plan général d'instruction publique* (décembre 1793) que « les plus belles écoles, les

⁴³ Danièle PINGUÉ, « Une société politique du Nord-Est : le club jacobin de Gray », *op. cit.*, p. 120.

⁴⁴ ADHS, 361L1, Règlement de la Société des Amis de la Constitution, 17 avril 1791, l'article 1.

⁴⁵ *Ibid.*, l'article 2

⁴⁶ ADHS, 361L1, Société des Amis de la Constitution, 29 février 1792.

plus utiles, les plus simples, où la jeunesse puisse prendre une éducation vraiment républicaine, sont, n'en doutez pas, les séances publiques des départements, des districts, des municipalités, des tribunaux, et surtout des sociétés patriotiques. C'est dans ces sources pures que les jeunes gens puiseront la connaissance de leurs droits, de leurs devoirs, des lois et de la morale républicaine [...] »⁴⁷. À Gray, dans la salle de la chapelle des Annonciades, lieu où siège l'assemblée, des tribunes sont aménagées⁴⁸. sont aménagées, mais la prise de parole est réservée qu'aux sociétaires. Jean-François Cugnet, qui ne s'est sans doute pas soustrait à ses devoirs d'homme libre et de père, offre certainement ce spectacle civique à son fils, maintenant jeune adolescent ; reste à savoir les enseignements qu'en tire Claude-François ? En quoi sa présence aux séances l'influence dans sa construction politique ?

L'ambition de ces patriotes est de dépasser les intérêts locaux et ne travailler qu'à l'édification d'une morale civique nationale. Ils sont, à Gray, les éléments dynamiques d'une force de liberté qui doit régénérer la société entière. Pour ce faire, on y discute en commun des fêtes patriotiques à venir, on surveille le patriotisme des élus du district et on réfléchit comment affermir les citoyens pusillanimes.

Claude-François assimile très jeune l'idée que si les pratiques collectives, comme les fêtes obligatoires, permettent d'obtenir l'adhésion générale de la « grande famille », les engagements véritables sont rares. Se développe en lui la pensée qu'un petit groupe d'hommes peut imposer le bonheur commun par sa volonté, qu'une communion de frères, par leur intégrité et la pureté de leurs intentions, est capable de faire vivre ou faire survivre un idéal.

Peu avant la chute de l'Empire (1813), alors que l'autorité de Napoléon s'effrite en s'arc-boutant davantage sur le droit de la force et que la franc-maçonnerie est inféodée au pouvoir, Cugnet crée une société secrète dissidente, l'ordre du Soleil. Pour joindre cet ultime espace de liberté, comme chez les bons cousins charbonniers (dont il connaît certainement les usages⁴⁹), au sein de la Société de Gray ou enfin dans une loge maçonnique, le néophyte doit être coopté, prouver ses bonnes mœurs, obtenir la voix des initiés, et enfin prêter un serment de fidélité. La mission des chevaliers de l'ordre du Soleil est claire, le grand-maître leur déclare :

⁴⁷ Dominique JULIA, « *L'institution du citoyen* », *op. cit.*, pp. 150-151.

⁴⁸ ADHS, 361L1, Le 23 décembre 1792, un sociétaire dénonce « les troubles et les désordres qui se sont commis plusieurs fois dans les galeries ».

⁴⁹ Son oncle Hilaire Cugnet est menuisier à Ancier (voisin de Battrans), à proximité de la forêt de Bellecombe où sous l'Ancien Régime, les travailleurs du bois, sous le nom de bons cousins charbonniers, se réunissent secrètement. Ces réunions sont d'ordre compagnonique et philanthropique ; voir Pascal Arnaud, « *Charbonnerie et Maçonnerie. Modèles, transferts et fantasmes...* », Cahiers de la Méditerranée, 72, 2006, pp. 171-202. (<https://doi.org/10.4000/cdlm.1167>)

Mes Frères, depuis longtemps, j'ai parcouru le monde, j'ai visité plusieurs temples, j'ai trouvé des frères pervertis ; la corruption est à son comble, et la confiance est à chaque instant trahie. Il est temps d'aviser aux moyens de réprimer les mauvaises mœurs, de chercher à rendre les hommes meilleurs, de rapprocher les esprits de l'ordre social et de l'amour de la patrie, enfin de rendre la paix au monde. Pour parvenir à ce degré de perfection, il est essentiel d'invoquer le secours de véritables FF... réguliers et reconnus sans tache, pour former un autre ordre, où l'on ne recevra que les hommes connus⁵⁰.

Il ne s'agit pas ici de commenter la démesure du programme, mais d'établir le fait que selon le grand-maître (Cugnet de Montarlot) la régénérescence ne peut que (re) naître, se développer et se propager que par l'existence d'une société d'hommes fermement déterminés, comme jadis son père à la Société populaire de Gray.

Claude-François Cugnet de Montarlot voit la « Grande famille » se recomposer sous la Restauration. D'abord nommés *Indépendants*, *Patriotes*, puis *Libéraux*, ses membres viennent d'horizons extrêmement différents, mais s'unissent dans leur volonté d'intégrer les principes de la France nouvelle dans la monarchie des Bourbons. Afin de pallier leurs divergences politiques et d'être plus influents, dès la fin 1817, s'inspirant des pratiques britanniques, des cercles plus ou moins visibles, souvent des relations de salon, se forment pour discuter des moyens d'imposer leur vœu pour établir une monarchie constitutionnelle. Des hautes sphères sociales parisiennes, le mouvement s'étend bientôt jusqu'aux enthousiastes de base.

Claude-François Cugnet de Montarlot s'attache vite à cette famille libérale. Son ami et protecteur le baron de Roujoux, l'un des actionnaires du *Journal général de France* le fait adopter par son cercle, que l'autorité nomme bientôt « Société des Amis de la liberté de la presse ». Quand il rédige son *Almanach* (1820), il le dédicace « à la grande famille »⁵¹. Au lieu de la fraternité attendue, il comprend aussi la distance qui le sépare des autres membres. Son éducation populaire, son absence de pondération et sans doute son impossibilité à s'adapter à une logique de « parti » entraînent sa marginalisation au sein du mouvement libéral français. Après avoir mis à profit son engagement total en le nommant responsable pénalement un journaux de contestation, cette communauté composée de jeunes patriotes éduqués dans les lycées impériaux et de bourgeois plus âgés le désordre, marginalise Cugnet. Paria dans sa propre famille, l'Espagne lui offre un nouveau foyer.

⁵⁰ AN, F⁷ 6689, Statuts de l'Ordre du Soleil.

⁵¹ Claude-François CUGNET DE MONTARLOT, *L'Homme Gris, Almanach français*.

Dès le printemps 1820, le général Rafael del Riego⁵², l'un des héros du pronunciamiento de Cadix qui a abouti à l'acceptation de la Constitution de Cadix par Ferdinand, est loué sans mesure dans la presse libérale parisienne⁵³. L'opinion publique française apprend que la liberté est revenue partout dans la Péninsule. On discute politique dans les Sociétés patriotiques, on érige des Pierres de la Constitution, on y chante des Hymnes patriotiques en dansant sous le regard bienveillant de l'Église. Alors qu'il aurait pu s'installer à Barcelone⁵⁴ où la diaspora libérale française est déjà importante, Cugnet préfère se rendre à Saragosse qu'il considère, par la présence de Riego comme poumon et cœur du mouvement constitutionnel.

En tant que « Français et membre de la grande famille »⁵⁵, Cugnet s'immerge avec une rapidité extraordinaire dans la vie politique de la ville. Il s'inscrit à la Société populaire, y prononce des discours, et retrouve sans doute citoyenne de Gray. Il raconte que « c'était un délice pour moi de voir marcher de front à la liberté, le noble, l'ecclésiastique et le plébéien ; les cris que l'on faisait retentir de toute part de Vive la Constitution, les Cortès et le Roi constitutionnel, me faisaient oublier mes peines »⁵⁶.

Il rédige des chansons patriotiques en français⁵⁷, comme celles qu'il avait peut-être lues dans l'*Almanach du père Gérard*, dont les membres de la Société populaire de Gray avaient fait l'acquisition en 1792⁵⁸. Cugnet, avec sa nouvelle famille, participe aux fêtes patriotiques, alimente la ferveur de tous pour la constitution et son héros, le général Riego. Alors que l'on prépare les réjouissances pour glorifier la première année de la Constitution, Cugnet déclare aux membres de la Société patriotique de Saragosse :

Demain le 5 mars [1822] est l'anniversaire du triomphe légitime de l'héroïque Saragosse. Que ce jour à jamais mémorable soit célébré avec pompe, que

⁵² Victor SANCHEZ MARTÍN, *Rafael del Riego, símbolo de la Revolución liberal*, tesis doctoral, Alicante, 2016.

⁵³ Laurent NAGY, « *Les premiers échos du pronunciamiento de 1820 dans la presse parisienne* », *El Argonauta español*, 15, 2018. (<https://doi.org/10.4000/argonauta.2726>)

⁵⁴ Laurent NAGY, Les agents révolutionnaires Français à Barcelone au printemps 1821, Madrid, Mélanges de la Casa de Velázquez, 53-1. <http://journals.openedition.org/mcv/19120>

⁵⁵ ACD, legajo 40, num. 41, Aux députés des Cortès, le 20 février 1822.

⁵⁶ AN, F⁷ 6664a, Mns1, « Messieurs », ss date [printemps 1822].

⁵⁷ Voici le dernier couplet d'*Hommage !*, chanson imprimée de Cugnet de Montarlot « Domptant la barrière impuissante / qu'opposent les monts et les mers, / je la vois partout triomphante / embrasser bientôt l'univers. / J'entends sur les deux hémisphères, / son nom mille fois répété, / et les peuples devenus frères, / rendre hommage à la liberté ». AN, F⁷ 6664 a, mns.1, sans date (été 1821) ?

⁵⁸ Maxime KACI, « *S'engager en musique : chansons et mobilisations collectives durant la Révolution française* », *Sociétés & Représentations*, vol. 49, no. 1, 2020, pp. 61-77. (<https://doi.org/10.3917/sr.049.0061>)

les cœurs trop resserrés se développent et s'attendrissent, que les hommes se donnent la main et ne forment plus qu'une même famille, que l'air retentisse des cris de Vive la Constitution ! Vive l'immortel Riego ! Vive Quiroga ! Vive la nation souveraine ! Vive le roi constitutionnel et la Religion !⁵⁹

Cependant, la « Grande famille » constitutionnelle d'Espagne, comme celle de France, victime de ses divisions internes, est incapable de s'unir face aux royalistes espagnols et français. Dès l'été 1823, emprisonnés, condamnés ou poussés à l'exil, beaucoup de *liberales* abandonnent le combat.

Pour Cugnet de Montarlot, réfugié et isolé à Malaga, il faut créer un nouveau noyau de « libéraux vertueux »⁶⁰ et « éclairés »⁶¹ pour faire renaître la liberté. Dans l'un de ses derniers écrits, il annonce la création de « La Légion de la liberté européenne » dont le néophyte s'engage à faire « respecter les droits de l'Homme et du Citoyen »⁶².

Cette croyance en sa micro-communauté d'hommes purs l'entraîne peu après à prendre part à l'expédition des *Coloraos* (août 1824). Le but est de prendre à main armée, avec moins de cent hommes, la ville royaliste d'*Almería*, d'y planter le drapeau de la liberté et de soulever ensuite toute la province au nom de la Constitution. Malgré les périls d'une telle expédition, Claude-François Cugnet ne songe qu'à mieux encadrer la renaissance certaine de la Constitution. Ainsi, à bord de la felouque les menant vers la côte andalouse, il cherche encore à recruter pour son ordre⁶³. Cette puissance de détermination et de sublimation de la réalité chez Cugnet, est sans aucun doute un legs de ses premiers apprentissage de républicain.

IV. FRATERNITÉ ET MŒURS ÉVANGÉLIQUES

Une éducation nouvelle ne se fait pas sans maître, le premier de Claude-François a été son père qui lui a transmis son espérance dans la loi et la liberté. Le meunier comtois, malgré sa volonté de plonger dans

⁵⁹ AN, F⁷ 6664a, Mns1, Discours adressé par l'ex commissaire des guerres colonel Cugnet de Montarlot à la Société patriotique de Saragosse le 4 mars 1822. Sur l'étude des Fêtes patriotiques durant le Triennat libéral, Jordi ROCA VERNET, « *Fiestas cívicas en la Revolución Liberal : entusiasmo y popularidad del régimen* », *Historia social*, n° 86, 2016, pp. 71-90.

⁶⁰ Biblioteca Nacional (Madrid), Mss 20,270, 36. Lettre du général Montarlot à monsieur Riego et messieurs ses dignes compagnons libéraux, Malaga, 7 mai 1823.

⁶¹ *Ibidem*

⁶² AN, F⁷ 6664a, Mns2, Légion de la liberté européenne (extrait).

⁶³ AGMJ, Leg. 7973,43, Déclaration de Joaquim Xavier Bustamente (11 septembre 1824) « sobre Montarlot, el cual tiene poderes de la llamada Orden del Sol, el cual expuso en el barco, durante una Junta de Oficiales, los lugares de España donde debería establecerse, al igual que en Francia, la mencionada Orden. Ninguno de los Oficiales aceptó la oferta de establecer la Orden del Sol ».

la modernité politique avec ses faibles ressources culturelles, appartient à une génération ayant vécu sous l'Ancien Régime. Ainsi, même quand il jure, en novembre 1793, de « maintenir l'égalité, la liberté et la République une et indivisible ou de mourir en la défendant, de m'opposer de tout mon pouvoir au rétablissement de la royauté ou de toute autre autorité contraire à la souveraineté du peuple et de respecter les personnes et les propriétés »⁶⁴, en retournant au seine, au sein de sa communauté villageoise, le membre de la Société populaire agit selon ses anciennes habitudes. C'est le cas aussi des seconds maîtres du jeune Cugnet, les hommes d'Église qui jouent, quant à eux, un rôle déterminant dans son façonnage mystique.

Le clergé est très présent à Gray avant la Révolution. La plupart des terres environnantes appartiennent à des congrégations ou à des abbayes. Le collège des Jésuites est un pôle majeur d'enseignement de la province. Quand, en 1789, les premiers mouvements ont lieu à Paris, beaucoup d'abbés et de prêtres de la Haute-Saône président aux célébrations des réformes.

À Gray, le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé (27 novembre 1790) entraîne une importante scission. D'un côté, les prêtres qui rejettent le serment, de l'autre, ceux qui jurent, comme l'abbé Lempereur et le curé Cournot, et entrent bientôt à la Société des Amis de la Constitution. La rupture au sein de la communauté ecclésiastique n'est guère évidente pour les fidèles, car la municipalité du nouveau département désire par-dessus tout garder ses curés, même les plus récalcitrants. Quant aux assermentés, ils conservent « souvent de bons rapports avec les réfractaires »⁶⁵, car ces prêtres jureurs sont avant tout soucieux de guider et d'intégrer le message évangélique au temps nouveau, parole en rien incompatible avec celle des premiers réformateurs civils.

Les professeurs du collège, comme les curés des alentours, sont nombreux à participer à la fondation de la Société des Amis de la Constitution. L'abbé Lempereur en est même le deuxième président. Ainsi, dès le printemps 1791, par l'intermédiaire de la voix de ses serviteurs, une pastorale chrétienne sous-jacente dirige les sociétaires, qui, eux-mêmes, accompagnent les réformes les plus énergiques dans la ville et sa campagne. Loin de chercher une stratégie pour continuer à exister auprès de leurs fidèles dans ce nouvel ordre, ces hommes d'Église désirent contribuer à l'établissement du règne de l'égalité chrétienne sous la forme d'une grande communauté fraternelle. L'abbé Lempereur, en 1794, alors

⁶⁴ ADHS, 361L1, Société montagnarde et révolutionnaire, 2 frimaire an II (22 novembre 1793), article 12.

⁶⁵ Antoine PERRIER (compte-rendu), « Jean GIRARDOT, *Le département de la Haute-Saône* », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 227, 1977, pp. 143. (www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1977_num_227_1_4041_t1_0139_0000_4)

que son statut de prêtre le rend maintenant ennemi aux yeux des Républicains, s'explique auprès de ses concitoyens :

Cette religion qui nous élève jusqu'à Dieu pour y trouver la véritable source du bonheur et de l'adversité, m'a présentée des moyens puissants pour soulager les faibles, consoler les malheureux ; pour exciter l'amour de la patrie, détruire les vices qui en sont la peste ; épurer les mœurs dont elle tire tout son éclat ; pour assurer la soumission la plus entière aux loix, le respect le plus confiant pour les autorités établies par elles : en un mot pour étouffer jusqu'aux murmures et déterminer aux sacrifices sans lesquels cette belle maxime : ne fais à autrui que ce que tu voudrais qu'ont te fit à toi-même ne serait plus qu'un beau rêve.

Voilà, Citoyens, ce dont la religion que je professe et qui me faisait retrouver l'égalité parmi les hommes, lorsque les hommes en avaient détruits jusqu'aux moindres vestiges ; le besoin de la fraternité et de la vertu ; lorsque les passions avaient amoncelé sur elles l'ensemble de tous les crimes ; la liberté, lorsque la bouche était continuellement souillée par le nom de maître, ou l'oreille par celui de sujet... voilà ce dont la religion remplit mon âme et que je me fais un devoir de communiquer⁶⁶.

Ainsi, face aux nombreuses menaces pesant sur la jeune République, les prêtres-citoyens prennent la parole pour soutenir la foi patriotique et tirent de leur savoir biblique des prédications adaptées à la situation. François-Joseph Cournot, prêtre (et longtemps professeur de quatrième au collège de Gray), deux jours avant la victoire de Jemmapes, déclare devant les sociétaires :

Le motif qui nous réunit dans le lieu saint est de rendre grâce au Seigneur du succès de nos armes (...) Le dieu des armées combat pour nous, et sans m'arrêter à énumérer tous les bienfaits dont il nous a comblés depuis le principe de notre révolution, sans vous entretenir de toutes les intrigues et des cabales qu'il a détournées de dessus nos têtes, des conjurations et des perfidies qu'il a mises au jour, des complots et des combinaisons affreuses qu'il a dévoilées, il ne faudrait que parcourir d'un œil rapide tous les succès que nous avons constamment éprouvés pour vous montrer jusqu'à l'évidence que la providence veille sur nous (...)

Du haut de votre trône, abaissez un œil propice sur notre République naissante, et plus spécialement encore sur nos frères, ces intrépides défenseurs qui ont eu la gloire de verser leur sang pour elle, accordez-leur, Seigneur, une place à votre droite⁶⁷.

⁶⁶ ADHS, 151L5, Lettre de l'abbé Lempereur à ses concitoyens, 8 germinal an II (28 mars 1794).

⁶⁷ ADHS, 361L1, Société populaire, 4 novembre 1792.

Tout au long de la séquence républicaine, Cournot est des discours lors des fêtes patriotiques et parle en chair des lois chaque décadi au temple de la Raison. Claude-François Cugnet qui connaît sans doute le citoyen Cournot, comme fréquentation habituelle de son père au sein de la Société populaire, a été, sans doute, sensible à ses mots enveloppant d'un dessein sacré la régénération présente.

La déchristianisation n'est traversée par aucun acte sacrilège à Gray. Certes, les prêtres non-jureurs sont chassés de leur paroisse, parfois emprisonnés, mais même les objets liturgiques des églises sont longtemps préservés de la destruction. En fait, toute la Haute-Saône s'illustre durant ce temps révolutionnaire par la permanence d'un clergé ferme dans sa mission évangélique, mais flexible aux nouveautés. Jean-Baptiste Flavigny, évêque constitutionnel du diocèse, leur chef à tous, leur montre d'ailleurs le chemin⁶⁸.

Le 25 pluviôse an II (13 février 1794), au plus fort des opérations pour faire disparaître les anciennes croyances religieuses dans toute la République, les membres de la Société montagnarde adressent une motion à la municipalité de Gray pour exiger que soit lu *Le rapport sur les Sociétés populaires* du Comité de Salut public, au temple de la Raison et « que le ministre du Culte catholique serait invité [aussi] à le lire octidi prochain aux citoyens assemblés »⁶⁹. Tout en soutenant clairement la France « régénérée », les Comtois n'abandonnent ni leurs prêtres ni la foi chrétienne.

Cette tolérance à l'encontre de son clergé est trop ostentatoire. Lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794), les commissaires de la Société populaire envoyés à Besançon auprès du représentant du peuple Lejeune racontent à leurs camarades leur rencontre. Le conventionnel en apprenant qu'ils étaient de la commune de Gray leur dit « que les citoyens du district [de Gray] étaient des fanatiques, puisqu'ils avaient encore des prêtres ». Alarmés, les sociétaires adressent une motion à la municipalité le jour même afin que « sans délai et aujourd'hui même, toutes les ci-devant églises de la commune fussent fermées, les autels et autres monuments de la superstition détruits, et que le temple de la Raison ne soit ouvert que les jours de décadi et autres fêtes nationales »⁷⁰. Le 23 prairial an II (11 juin 1794), on ordonne la fermeture des églises et l'enlèvement de tous les objets servant au culte.

Claude-François Cugnet après avoir été éduqué dans la foi chrétienne de son enfance poursuit sa formation religieuse en y associant sa croyance républicaine. De quatorze à seize ans, son décadi est « entière-

⁶⁸ Antoine PERRIER, « Jean GIRARDOT, *Le département de la Haute-Saône* », *op. cit.*, p. 145.

⁶⁹ ADHS, 361L1, Société montagnarde et révolutionnaire, 25 pluviôse an II (13 février 1794).

⁷⁰ ADHS, 361L2, Société montagnarde..., 15 prairial an II (11 juin 1794).

ment consacré à rendre hommage à la divinité républicaine »⁷¹. Il entend, dans le lieu même qu'il avait connu peu auparavant comme le siège de la vie catholique, des paroles citoyennes s'échappant de la bouche des hommes d'Église. Dans ce temple de la Raison, le langage chrétien s'est transformé en langage civique. Malgré un vocabulaire différent, le sens reste pourtant identique. Un guide spirituel dans un syncrétisme à la fois mystique et politique prêche la fraternité et l'égalité, le bien et le mal, l'espérance et le salut.

Durant la Restauration, Cugnet continue à diffuser l'idée que seule la parfaite interprétation de l'Évangile est capable de rendre la société meilleure. Les prêtres jouent donc un rôle essentiel dans l'établissement des mœurs. Dans son journal, *Le Nouvel Homme gris*, on écrit : « Tout considéré, les prêtres sont nécessaires aux mœurs, et excellents dans une république ; ils ne sauraient y causer de mal, et peuvent y faire beaucoup de bien. Mais si l'esprit du sacerdoce peut être salutaire dans une république, il devient terrible dans un état despotique ; parce que, servant d'arrière-garde au tyran, il rend l'esclavage légitime et saint aux yeux du peuple »⁷².

Cette inquiétude d'un clergé corrompueur se réalise lors de son séjour espagnol. Cugnet de Montarlot qui avait vu à Gray des ecclésiastiques se réformer d'eux-mêmes pour faire naître l'homme nouveau ne comprend pas l'attitude des prêtres espagnols. Car ici c'est l'Église en tant qu'« Institution » qui est associée aux réformes constitutionnelles⁷³. À la tête de toutes les cérémonies publiques et patriotiques, les évêques et les prêtres cherchent, en sous-main, à neutraliser le mouvement.

À Saragosse, les autorités ecclésiastiques, tout en se prêtant ostensiblement aux manifestations civiques, paralysent ainsi, durant l'été 1821, l'action de Rafael del Riego. Les manœuvres des prêtres entraînent bientôt la destitution du capitaine-général et l'emprisonnement de Cugnet de Montarlot⁷⁴. À sa sortie de prison, en voyant les membres de l'Église s'opposer ainsi à la liberté et à la constitution, il partage encore son désarroi avec les membres de la Société patriotique de Saragosse :

Ils sont bien loin de la première maxime de la morale du citoyen qui dit : ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. Cependant, je n'entrevois, ici, que la recommandation du droit des gens, celle du droit public nous dit davantage. Je m'étonne que l'Église n'en ai jamais fait un

⁷¹ *Ibid.*, 30 ventôse an II.

⁷² *Le Nouvel Homme gris*, 17^e livraison, tome 2, p. 269.

⁷³ Voir Francisco Javier RAMÓN SOLANS, « *La Iglesia de Zaragoza durante el Trienio liberal. Espacio sagrado, opinión pública y legitimación del poder político* », *Bulletin d'Histoire Contemporaine de l'Espagne*, 54, 2020. (<https://doi.org/10.4000/bhce.2543>)

⁷⁴ Victor SANCHEZ MARTÍN, *Rafael del Riego, símbolo de la Revolución liberal*, pp. 515-576.

acte de ses commandements. Elle émane des réflexions sur la sensation que l'ordre social fait éprouver, elle se conçoit ainsi : fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit.

Cette maxime rapproche les idées de bienfaisance, par elle les hommes se recherchent et deviennent meilleurs, ils s'entre-aident et se soutiennent au lieu de se persécuter les uns les autres, ils s'aiment en société et la paix règne parmi eux. L'humanité est en harmonie avec la justice. L'innocent n'est point opprimé ni persécuté ; le crime seul éprouve le sort qui lui est réservé par les lois⁷⁵.

Ne pouvant espérer un soutien de ce clergé apostat, car soumis à des ambitions temporelles, Claude-François Cugnet se fait lui-même pasteur. Il répète à tous la parole évangélique qu'il avait maintes fois entendue auprès de ses premiers maîtres. Ainsi, devant ses juges aragonais, il déclare « Si vous aviez lu le Saint-Évangile vous auriez remarqué ce que Jésus-Christ, qui était libéral, a dit à ses apôtres... »⁷⁶, puis publie dans le *Diario observador de Zaragoza*, qu'il n'y a rien de révolutionnaire dans ses protestations libérales car « mis principios son puros á la imitacion de Jesu-Cristo, que murió, por la libertad de las Naciones »⁷⁷.

Claude-François Cugnet, depuis son enfance, ne conçoit pas l'homme libre sans mœurs. La citoyenneté, selon lui, est consubstantielle de la parole évangélique. Malgré les nombreuses épreuves qu'il traverse en Espagne⁷⁸, il conserve jusqu'au dernier moment cette certitude que la volonté de Dieu est dans l'application d'un système politique émancipateur. Ainsi, Cugnet de Montarlot est fusillé, le 24 août 1824, en « croyant », après avoir communié⁷⁹ et en pardonnant de leurs « erreurs » les responsables de son exécution, posture christique qui n'est que la conséquence exacerbée de son éducation de l'an II.

*

L'efficacité de nouvelles pratiques d'éducation n'apparaît que bien plus tard, quand l'enfant devient adulte et peut user de ses premiers apprentissages pour construire son présent. Dans le cas de cette étude de type anthropologique, si Claude-François Cugnet nous permet d'éta-

⁷⁵ AN, F⁷ 6664a, Mns1, Discours adressé à la Société patriotique de Saragosse.

⁷⁶ AN, F⁷ 6684a, Mns1, Lettre-réponse manuscrite de C.-F Cugnet de Montarlot, sans date (printemps 1822), ni lieu.

⁷⁷ *Diario observador de Zaragoza*, 3 de enero 1822.

⁷⁸ Laurent NAGY, « *La mort invisible des révolutionnaires français en Espagne (1821-1824)* », dans *Mourir en révolutionnaire (XVIII^e-XX^e siècle)*, Société Des Études Robespierriéristes, Paris, 2022, pp. 141-151.

⁷⁹ Martín GARCÍA VALVERDE, *El episodio de los coloraos en la historia almeriense*, Ayuntamiento de Almería, Almería, 1997, pp. 121-129.

blir une continuité physique entre le moment de la création de l'idéal révolutionnaire et les combats démocratiques du premier XIXe siècle en Europe, elle questionne sur la forme et la profondeur de sa formation de citoyen. En effet, sa perception émotionnelle et déclamatoire du politique rend déjà, à peine vingt ans après, son attitude et ses discours anachroniques à ceux qui s'imaginaient partager pourtant ses convictions.

Marc-André Jullien, qui a bénéficié aussi d'une éducation en temps révolutionnaire, mais appartenant à un milieu cultivé, tire vite un enseignement de l'expérience républicaine. Au général Championnet qui s'apprêtait à envahir Naples, il lui expose les moyens de conserver sa conquête et de s'attacher les habitants de manière infaillible. « Les peuples sont des enfants, écrit-il, qu'il faut mener par les yeux et les sens [...]. On arborera la cocarde tricolore, on plantera des arbres de la liberté ; car ces cérémonies frappent les yeux de la multitude et lui inspirent de l'enthousiasme et de l'exaltation »⁸⁰. Comme dernier conseil, Jullien affirme à Championnet, « Emparez-vous de la génération naissante, et jetez dans les âmes le sentiment de la fierté républicaine, du courage, de l'amour de la gloire et de la patrie (...). En identifiant l'enfance et la jeunesse aux principes républicains, vous rendez votre révolution rapide, contagieuse et indestructible »⁸¹.

Guère encore de volonté, chez ce républicain, de mettre en place parmi les classes subalternes un système éducatif permettant une compréhension fine, doctrinale, des idées de liberté et d'égalité. Le peuple ne doit avant tout que s'approprier un logos de combat et d'enthousiasme. Dotées d'un vocabulaire et d'un imagier révolutionnaires, ces couches populaires, rurales ou urbaines, n'ont finalement comme seul objectif que de devenir une force (par leur masse) pour qui veut s'en servir⁸². Claude-François Cugnet en intégrant ces idées émancipatrices, au point de vouloir les faire vivre en les ressuscitant à chaque instant de sa vie, jette une lueur sur ces individus, muets et modestes socialement, qui ont voulu croire sincèrement à une citoyenneté apprise *par cœur* et avec le cœur durant leur jeunesse.

Fecha de envío / Submission date: 24/7/2023

Fecha de aceptación / Acceptance date: 17/8/2023

⁸⁰ Essai sur le système politique à suivre dans la campagne de Naples, 12 nivôse an VII, dans Charles CORBEAU DE SAINT-ALBIN, *Championnet, général des armées de la République française ou Les campagnes de Hollande, de Rome et de Naples*, Poulet-Malassis et de Broise, Paris, 1861, pp. 318-319.

⁸¹ *Ibidem*

⁸² Il convient ici de reproduire ici la citation d'Antonio Gramsci rappelée par H. Burstin dans « Peuple et révolution française », p. 135 ; « Les groupes subalternes subissent toujours l'initiative des groupes dominants même quand ils se rebellent et se soulèvent », Antonio GRAMSCI, *Cahiers de prison*, Gallimard, Paris, 1978, *op. cit.*, pp. 308-309.